

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 28 SEPTEMBRE 2021

~ ~ ~

Procès-verbal

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la Salle du Manège le 28 septembre 2021, espace Saint-Germain à Vienne (38), sur la convocation qui leur a été adressée le 22 septembre 2021, par le Président de Vienne Condrieu Agglomération.

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET (à partir de 20h15), M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILLY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Erwann BINET à Mme Dominique ROUX (jusqu'à 20h15), Mme Florence DAVID à M. Denis PEILLOT, Mme Annie DUTRON à Mme Anny GELAS, M. Philippe MARION à M. Thierry SALLANDRE, Mme Catherine MARTIN à M. Christoph BOUVIER, M. Daniel PARAIRE à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Luc THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Maryline SILVESTRE.

Début de séance à 19h05

Thierry KOVACS procède à l'appel. Le quorum est atteint. La séance peut commencer. Madame Maryline SILVESTRE est désignée secrétaire de séance.

Thierry KOVACS : « Vous avez reçu avec l'ordre du jour et les délibérations, le procès-verbal du conseil communautaire du 29 juin 2021. Celui-ci appelle-t-il de votre part, des observations ou des questions ? Non. Je le mets donc aux voix pour adoption. Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions, des non participations au vote. Il est adopté. Je vous remercie.

J'en profite en ce début de conseil pour remercier le personnel du Manège qui a accueilli plusieurs manifestations depuis la fin du centre de vaccination c'était le 15 septembre dernier, + de 65 000 injections ont été faites ici. Le centre de vaccination a été déplacé à quelques mètres de là toujours dans l'Espace Saint Germain. C'est un soulagement pour le personnel du Manège de retrouver la vocation de cette salle, d'être un lieu de culture, un lieu de réunions, un lieu de salons, comme cela a été avec les associations. La première répétition aura lieu demain. C'est l'orchestre OZE qui est conduit par le Chef Daniel Carcas, Chef d'orchestre reconnu internationalement. Il vient faire les répétitions et il a proposé que l'une de ces répétitions, soit une répétition commentée et auxquelles tous ceux qui ont participé au centre de vaccination sont cordialement invités pour les remercier de leur engagement dans ce centre. »

1. ADMINISTRATION GENERALE – Actualisation de la représentation au Parc Naturel Régional du Pilat

Thierry KOVACS : « La présente délibération vise à actualiser la représentation du territoire au syndicat mixte du Parc Naturel régional du Pilat.

Pour mémoire, 11 communes de Vienne Condrieu Agglomération sont adhérentes au syndicat mixte (Longes, Trèves, Les Haies, Tupin et Semons, Ampuis, Condrieu, Saint Cyr sur le Rhône, Saint romain en Gal, Echaldas, Loire sur Rhône et Sainte Colombe).

La représentation du territoire au Syndicat mixte se fait via deux collèges :

- 6 délégués titulaires (et 6 suppléants) sont désignés par les communes,
- 6 délégués titulaires (et 6 suppléants) sont désignés par l'Agglo.

Cédric PIZOT, élu titulaire désigné par la commune de Condrieu ayant démissionné, il y a lieu de prendre acte du choix de la commune avec son remplacement par Mme Isabelle DESCHAMPS.

Par ailleurs, il convient de compléter en séance la délibération qui vous a été envoyée en rajoutant dans le premier tableau les représentants qui ont été désignés dernièrement par la commune de Sainte Colombe suite à son adhésion au parc :

- Déléguée titulaire : Marion CHOFFEL
- Déléguée suppléante : Caroline MUSCELLA

Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE de la nouvelle représentation de la commune de Condrieu au sein du Syndicat mixte du parc Naturel Régional du Pilat.

Les représentants des communes au sein du Syndicat mixte du parc Naturel Régional du Pilat sont :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Isabelle DESCHAMPS	José GARCIA
Michel CHARMET	Patrick ROLLE
Nathalie JOURNOUD	Marc LECONTE
Christophe GONON	Martin DAUBREE
Thibald ABEILLON	Robert GELAS
Marion CHOFFEL	Caroline MUSCELLA

La représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Syndicat mixte du parc Naturel Régional du Pilat reste inchangée :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Sylvie THETIER	Ludovic DUFRESNE
Thierry RAULET	Rose Marie PERRIN
Jacqueline ASSENAULT	Caroline DUC
Lucien BRUYAS	Marie-Françoise BONNARD
Laurent SOY	Jean-Rémi JUTHIER
Luc Thomas	Isidore POLO

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

2. ADMINISTRATION GENERALE – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein de la commission consultative paritaire de l'énergie – TE 69 (Territoire d'énergie Rhône-SYDER 69) ,

Thierry KOVACS : « Je vous rappelle que la loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, a instauré les commissions consultatives paritaires de l'énergie.

Suite aux élections municipales de mars et de juin 2020 et à l'installation de notre nouveau conseil communautaire, l'Agglo a déjà délibéré pour désigner son représentant au sein de la commission consultative paritaire de l'énergie (CCPE) animée par le TE 38.

Aujourd'hui je vous propose de désigner un représentant au sein de la commission consultative paritaire de l'énergie (CCPE) animée par le TE 69, Syndicat départemental d'énergie du Rhône (SYDER) en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE).

L'Agglomération n'est pas membre du SYDER mais ces commissions garantissent le dialogue entre les syndicats d'énergie et les communautés y compris celles qui ne sont pas adhérentes aux syndicats.

La commission sera chargée de coordonner l'action des membres et de faciliter l'échange des données notamment sur les projets et enjeux énergétiques, l'Agglo étant un acteur principal du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). La commission devra également répondre à l'enjeu de mise en cohérence des investissements notamment au regard des projets de développement d'énergies renouvelables, plus particulièrement le photovoltaïque impactant le réseau concédé à Enedis par le SYDER pour le compte de ses communes.

L'Agglo dispose d'un représentant au sein de cette commission. Après avis du Bureau, il est proposé de désigner Denis PEILLOT, déjà membre de la CCPE pour le côté Isère. Je vous propose donc de procéder à cette désignation.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

DESIGNE comme membre de la commission consultative paritaire de l'énergie du SYDER - Syndicat Départemental d'Energies du Rhône, la personne suivante, après accomplissement des formalités réglementaires :

- Monsieur Denis PEILLOT

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

3. ADMINISTRATION GENERALE – Actualisation des représentants de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA).

Thierry KOVACS : « Suite à la démission de M. Jean-Marc CHARVIN, conseiller municipal de la commune de Jardin et représentant suppléant de l'Agglomération au SIRRA, il est proposé de désigner un nouvel élu pour le remplacer.

Sur proposition de la commune et après avis du Bureau, il est proposé de désigner M. Jean-Pierre HUGUET en tant que délégué suppléant en remplacement de M. Jean-Marc CHARVIN.

Les autres représentants de l'Agglo au sein du SIRRA restent inchangés. La représentation de l'Agglo au sein du SIRRA serait donc la suivante :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Patrick CURTAUD	Maryline SILVESTRE
Martin DAUBREE	Christophe CHARLES
Martine FAÏTA	Roland CONTAMIN
Christian PETREQUIN	<u>Jean-Pierre HUGUET</u>
Christian JANIN	Charles TODARO
Gilbert DREVON	Michel DELORME
Dominique JESTIN	Jean TISSOT

Je vous propose de procéder à cette désignation.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PROCEDE, après accomplissement des formalités réglementaires, aux désignations suivantes :

- Comité du Syndicat Isérois des Rivières – Rhône Aval (SIRRA) :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Christian PETREQUIN (pour mémoire)	Jean-Pierre HUGUET

DIT que les autres représentants de l'Agglo au sein du SIRRA restent inchangés.

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

4. ADMINISTRATION GENERALE – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein des instances politiques du Plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des personnes Défavorisées en Isère (PALHDI)

Thierry KOVACS : « Nous nous apprêtons à désigner le nouveau représentant de l'Agglo aux instances du PALHDI, le Plan d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées en Isère.

Ce plan est co-piloté par l'Etat et le Conseil Départemental de l'Isère. Il définit les mesures à mettre en place pour permettre aux personnes en difficulté d'accéder à un logement ou de s'y maintenir.

Christophe Charles représentait jusque-là l'Agglo au sein du PALHDI mais étant donné les élections départementales de juin et son mandat de vice-président au logement au Conseil départemental, qui va l'amener à prendre le pilotage du PALHDI pour le Département, nous proposons de désigner un nouveau représentant pour l'Agglo et nous vous proposons de désigner Philippe Marion, avec son accord même s'il n'est pas là, dans le cadre de sa désignation

Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DESIGNE comme représentant de Vienne Condrieu Agglomération au sein des instances politiques du Plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des personnes Défavorisées en Isère (PALHDI) la personne suivante, après accomplissement des formalités réglementaires :

- Monsieur Philippe MARION

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

5. TOURISME – Base nautique de Condrieu : Adoption du rapport d'activités 2020 du délégataire

Christian BOREL : « La délibération qui vous est présentée vous propose de prendre acte du rapport d'activités du délégataire de la base de loisirs pour l'année 2020.

Cette année si particulière est riche d'enseignements puisque le niveau d'activité est jugé satisfaisant par le délégataire et ce malgré le contexte de crise sanitaire.

Le nouvel équipement du Water Jump a tenu ses promesses et a amené du chiffre d'affaires supplémentaire.

En fait, c'est la météo du mois de juillet qui a finalement handicapé le plus cette saison, ce qui tend à montrer que sur une période normale au niveau sanitaire et météorologique, ce site peut augmenter son activité.

Sur la qualité des eaux :

Vous vous souvenez qu'en 2020, le délégataire avait dû faire face à une concentration forte de cyanobactéries, empêchant l'activité baignade. Pour cet été, l'Agglo a missionné un bureau d'étude qui a réalisé un premier diagnostic du plan d'eau et des relevés complémentaires ont été effectués. Ces derniers doivent nous permettre de mieux connaître le plan d'eau et de choisir la ou les solutions qui seront les plus adaptées pour préserver la qualité des eaux.

Comme nous l'avons évoqué à plusieurs reprises, Vienne Condrieu Agglomération a hérité de ce contrat de DSP à la faveur de la fusion en 2018. Depuis, nous nous efforçons non seulement de faire vivre le contrat actuel mais aussi de travailler sur la future DSP, qui devrait entrer en vigueur fin 2022.

La commission tourisme et un groupe de travail dédié travaillent sur ce sujet depuis plusieurs mois. Il s'agit de définir ce que pourrait être ce site en pointant ses points forts, ses points faibles et les attentes de la collectivité.

Ce travail s'applique à toutes les composantes de l'offre. Non seulement l'offre de loisirs en elle-même mais aussi sur la vie du site, son entretien et l'ambiance que l'on souhaite y trouver.

Une délibération devrait vous être proposée lors du prochain Conseil communautaire pour lancer la consultation. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2020 de la société Wam Park Lyon Condrieu, délégataire de la délégation de service public pour la gestion de la base nautique de Condrieu Les Roches.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

6. CONSEIL DE DEVELOPPEMENT – Bilan d'activités 2020

Christian PETREQUIN : « Vous le savez, le Conseil de Développement représente la société civile auprès de l'Agglomération.

Le rôle du Conseil du Développement a été renforcé sur ce nouveau mandat.

Ses missions ont été étoffées :

- Le Conseil de Développement accompagnera la démarche d'évaluation de l'Agglo,
- Il accompagnera l'Agglo dans ses concertations auprès du grand public – à ce titre, il sera associé à la concertation qui va être menée autour de la démarche « 3P »,
- Il contribuera également sur le fond à l'occasion de saisines confiées par la collectivité.

La mise en place de cette nouvelle feuille de route s'est accompagnée d'un renouvellement important de la composition du Conseil.

Aujourd'hui, le CdD a été renouvelé à près de 75% et compte près de 80 membres, des citoyens issus de l'ensemble du territoire.

Je crois que l'Agglo peut se féliciter de cette montée en puissance et de la dynamique en cours. Notre instance de démocratie citoyenne est exemplaire à bien des titres et pars à mes yeux sur de bonnes bases.

Je laisse la parole à Evelyne ARANDA-FLEURIOT, coprésidente du CdD lors du précédent mandat et membre de l'actuel bureau, pour qu'elle vous présente rapidement le bilan d'activités 2020 du CdD et dresse les perspectives du Conseil. ».

Evelyne ARANDA-FLEURIOT : « Je vous remercie d'accorder quelques instants à la présentation du bilan d'activité du CdD. Effectivement comme l'ensemble des institutions et de la population française, le confinement a eu un impact sur le fonctionnement du CdD. Les règles sanitaires strictes et les périodes de confinement ont sensiblement ralenti les activités et certaines réunions, comme les assemblées plénières, n'ont pu se dérouler.

Mais des groupes de travail qui étaient en cours ont poursuivi leurs travaux grâce aux outils de communication mis en place par le personnel de l'Agglo.

En particulier le rapport d'avis et ses alternatives a été finalisé et diffusé aux membres du Conseil Communautaire, aux élus de la commission mobilité et aux différents partenaires concernés par la thématique.

Le groupe de travail plan climat-air-énergie territoriale que nous avons intitulé « qualité de l'air », s'est concentré sur la rédaction de 9 fiches action déclinées dans le bilan. Il s'est appuyé sur la collaboration et la concertation avec les différents acteurs engagés dans cette problématique.

Le groupe de travail communication a porté ses efforts sur la rédaction du bilan 2019, la communication via Facebook et la mise en conformité avec le règlement RGPD.

Le CdD a participé à des colloques au sein du CESER (Conseil Economique et Social Environnemental Régional) et contribué à la rédaction d'un document de synthèse sur les compétences des territoires.

Comme l'a dit monsieur PETREQUIN de nouvelles missions ont été confiées au Conseil de développement dans le cadre du renouvellement du CdD et je ne vais pas les reprendre mais les énoncer très rapidement : un accompagnement à la concertation, une participation à l'évaluation des politiques publiques et une aide à la décision dans le cadre des saisines et auto-saisines.

Monsieur PETREQUIN, maire de Moidieu, accompagne le CdD dans ses missions comme conseiller délégué.

Le CdD s'est également posé la question des effectifs.

Nous trouvons qu'effectivement nous étions peu nombreux malgré toute notre activité et nous n'arrivions pas à faire augmenter le nombre de citoyens participants, une soixantaine, voire plus, d'habitants du territoire ont manifesté leur volonté de participer.

Cette observation partagée avec des membres de l'Agglo a conduit le Président à organiser une campagne d'information d'envergure qui a porté ses fruits puisque le nombre de personnes intéressées a régulièrement progressé.

Le Conseil de Développement s'est également interrogé sur la nécessité de mieux connaître les thématiques que les habitants souhaiteraient voir abordées par cette instance citoyenne.

Cette dernière a alors élaboré un questionnaire adressé aux habitants du territoire.

Les nouvelles missions, les travaux en cours, les données recueillies, les objectifs à venir nous permettent d'élaborer notre feuille de route 2021.

Dans un 1^{er} temps, la réinstallation du CdD qui a déjà commencé depuis le début de l'année et la mise en place de nouvelles missions va nécessiter l'organisation d'un cycle d'assemblées plénières autour de l'installation du CdD et son nouveau fonctionnement, la mise en place du bureau, la rédaction du règlement intérieur, la prise en compte du RGPD et les nouveaux groupes de travail.

Deux sujets de réflexion : le lancement de formations sur les thématiques de la concertation en proposant les outils qui permettent d'associer les habitants au projet du territoire, un groupe de travail sera dédié à la concertation.

Un lancement de l'évaluation en apportant un regard croisé sur les indicateurs identifiés par les élus et les techniciens de l'Agglo, en posant la question de savoir si ces indicateurs correspondent à ceux que nous allons élaborer dans le travail du groupe élaboration.

Dans un deuxième temps, l'analyse du questionnaire adressé aux habitants va permettre d'organiser un atelier participatif en assemblée plénière dont les membres formuleront des propositions ainsi des sujets vont être identifiés et faire l'objet d'une réflexion par le CdD.

Les groupes de travail existants continuent les travaux.

Le groupe de travail « Qualité de l'air » poursuit la rédaction de l'avis, présente la rédaction des propositions d'actions aux élus et techniciens de l'Agglo, finalise et diffuse l'avis « qualité de l'air ». C'est chose faite.

Les propositions du CdD seront intégrées dans le PCAET en cours d'élaboration

Pour le groupe « communication », qui est un groupe pérenne et qui fonctionne toute l'année, poursuit la mise en œuvre et le suivi du plan d'actions relatif au RGPD qui prend beaucoup de temps et de place, la rédaction des articles de l'Agglomag, la mise à jour du site internet et les publications Facebook hebdomadaires et la rédaction du bilan d'activité restent les incontournables.

Quant au CESER, une nouvelle réflexion avec les CdD de la Région sur la question des mobilités et de la jeunesse semble déterminante. Les priorités du CdD et les réflexions de l'organisme régional définiront les sujets de coopération avec le CESER.

Malgré un contexte sanitaire peu favorable en 2020, le Conseil de Développement fait preuve d'un dynamisme que l'on espère pérenne. Il se projette pour 2021 et les années à venir dans une participation citoyenne plus élargie, plus constructive, dans un échange avec Monsieur KOVACS, les élus et le personnel de l'Agglo fructueux.

Le CdD a besoin de vous pour développer cette instance de démocratie participative sur l'ensemble du territoire.

Je vous remercie de votre attention. »

Thierry KOVACS : « Merci Présidente. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? oui madame ROUX. »

Dominique ROUX : « Juste savoir si on pouvait connaître la composition de tous les membres à ce jour ou est-ce que ça n'est pas établi complètement ? »

Evelyne ARANDA-FLEURIOT : « Dans le bilan d'activité il y a une répartition des différents membres, hommes/femmes, et les communes desquelles viennent les personnes. Tous les ans nous faisons un point à la fois sur les effectifs, le genre des personnes, leur activité et leur commune de résidence. »

Dominique ROUX : « Donc ce n'est pas une liste ? »

Thierry KOVACS : « Mais nous pourrions utilement vous communiquer la liste. »

Dominique ROUX : « Oui car c'est intéressant pour nous de savoir qui représente cette instance. »

Thierry KOVACS : « Un très grand travail a été fait à la fois par les membres du Conseil de Développement pour faire ces réunions et la communication de l'Agglo pour promouvoir le Conseil de Développement. Et on peut se féliciter aujourd'hui car il y a 80 membres.

C'est un renouveau avec beaucoup de personnes nouvellement entrées dans le CdD donc c'est une nouvelle énergie qui se met au travail.

L'importance que nous portons au CdD se traduit par plusieurs actes, notamment le fait d'avoir un conseiller délégué ce qui montre l'intérêt qu'on porte au Conseil de Développement.

Ses nouvelles missions sur la concertation lui permettent également, de participer à nos côtés à l'évaluation des politiques publiques.

C'est un gros sujet. Nos collègues dans les communes doivent justifier des choix qu'ils font en matière budgétaire, en matière d'aménagement, et pour savoir si les choix que nous faisons sur ces politiques sont efficaces, c'est avant tout, savoir si on a bien dépensé l'argent public ; il nous faut donc mettre en amont des critères d'évaluation sécuritaire avec un travail en commun des services, des élus et le Conseil de Développement.

Plus les sujets évoqués et le travail partenarial avec le CESER qui promet des chantiers importants et beaucoup de temps de travail, de réunions.

Je voulais remercier l'ensemble des représentants par votre intermédiaire pour cet engagement citoyen à l'échelle de notre territoire qu'il faut saluer. »

Evelyne ARANDA-FLEURIOT : « Ce sera fait et je vous remercie. »

Dominique ROUX : « Si je peux me permettre ce serait intéressant que l'on puisse nous aussi les rencontrer. »

Thierry KOVACS : « Les rencontrer pas de problème. La seule chose, c'est qu'il y a une règle : pas d'élus qui siègent au Conseil de développement. C'est une règle de neutralité. D'ailleurs le CdD lui-même est preneur parfois de rencontres avec les élus sur les thématiques dont ils se saisissent, donc y compris d'intervenir au sein de commissions.

Et j'ai omis de signaler que vous êtes associés au projet d'agglo, depuis le début, et également à la démarche 3P, (Plan de mobilité, PLH et PCAET). Donc c'est vraiment un travail des élus et de la société civile à travers le Conseil de Développement. »

Charles TODARO : « Que signifie CESER ? »

Thierry KOVACS : « Conseil Economique et Social Environnemental Régional qui existe dans chaque région et il existe également un conseil national. Au niveau régional, il produit des rapports et les porte à la connaissance des élus pour éclairer leur choix.

Thierry KOVACS : « Pas d'autres questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE du Bilan d'Activité 2020 du Conseil de Développement.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

7. AMENAGEMENT URBAIN – Programme partenarial 2021 avec l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise

Luc THOMAS : « Chaque année, l'Agglo membre de l'Agence d'urbanisme délibère sur le programme partenarial. En plus de la cotisation annuelle de 5 000 €, le programme est maintenu à 50 000 € comme les années précédentes.

Cette année l'Agence continue à accompagner l'agglomération dans la démarche intégrée des 3P. Elle travaille avec la Direction de l'Economie sur la préfiguration de la stratégie d'accueil des entreprises, et avec la Direction de l'Aménagement Urbain sur la préfiguration technique du PLU intercommunal.

L'Agence accompagne également la Direction de l'environnement sur une analyse des aires de chalandises des déchèteries pour les particuliers et les professionnels afin de travailler sur les potentiels de localisation de futures déchèteries.

Enfin l'Agence poursuit son travail d'élaboration du PCAET, les crédits pour cette mission sont affectés à Direction de l'Environnement. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le programme partenarial pour 2021, valorisé à hauteur de 50 000 € (les crédits sont inscrits au budget 2021, compte 6574, antenne 7130, structures extérieures de planification urbaine) et l'accompagnement pour le PCAET à hauteur de 17 250 € (les crédits sont inscrits sur le budget de la direction de l'environnement, antenne 5170 ; compte 6626-830).

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

8. AMENAGEMENT URBAIN – Retrait de la délibération n°21-126 en date du 29 juin 2021 approuvant la modification n°1 du PLU de Saint-Romain-en-Gal

Luc THOMAS : « A la demande de la commune de Saint Romain en Gal, Vienne Condrieu Agglomération a engagé la procédure de modification n°1 du PLU de la commune de Saint-Romain-en-Gal par un arrêté en date du 24 novembre 2020.

L'ensemble de la procédure de modification a été réalisée et le Conseil Communautaire a délibéré et adopté le projet de modification du PLU le 29 juin 2021.

Dans le cadre du contrôle de légalité, les services préfectoraux ont fait part de leurs observations et ont demandé le retrait de la délibération considérant que le règlement du PLU ne limitait pas assez clairement les règles d'extension des constructions en zone A et N.

Le conseil communautaire doit maintenant délibérer pour procéder au retrait ».

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le retrait de la délibération n°21-126 en date du 29 juin 2021 approuvant la modification n°1 du PLU de Saint-Romain-en-Gal,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

9. AMENAGEMENT URBAIN – Approbation de la modification n°1 du PLU de Saint-Romain-en-Gal

Luc THOMAS : « Suite au retrait de la délibération, il convient de procéder à nouveau à l'approbation de la modification n°1 du PLU.

Ainsi, la notice de présentation et le règlement des zones A et N ont été modifiés pour lever toute ambiguïté sur la capacité d'extension des habitations existantes.

Celle-ci est dorénavant limitée à 200 m² de surface de plancher après travaux, quelle que soit la surface des constructions avant travaux.

Les autres pièces du dossier du PLU sont restées identiques, il convient maintenant de procéder à l'approbation de la modification n°1 du PLU de Saint-Romain-en-Gal. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE (2 abstentions : Mme Dominique ROUX et M. Erwann BINET)** :

APPROUVE le dossier de modification n°1 du PLU de Saint-Romain-en-Gal, tel qu'il est annexé à la présente.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, le dossier du Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du Public :

- à la Mairie de Saint-Romain-en-Gal,
- au siège de Vienne Condrieu Agglomération,
- à la Sous-Préfecture de VIENNE - Bureau des Affaires Communales.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie de de Saint-Romain-en-Gal et au siège de Vienne Condrieu Agglomération durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme.

La présente délibération sera exécutoire après accomplissement de la dernière des mesures de publicité conformément à l'article L.153-23 du Code de l'Urbanisme ; la date à prendre en compte pour l'affichage au siège de l'Agglomération étant celle du premier jour où il est effectué.

10. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Commerce : Aide directe régionale au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente

Fabien KRAEHN : « Nous continuons à accompagner et soutenir les commerces et les artisans grâce au dispositif d'aides directes.

Nous vous proposons 8 nouveaux dossiers ce soir pour un montant total versé par l'Agglo de 23 344,20 €, concernant des investissements en matière d'accessibilité, de mise en sécurité du local, de rénovation, d'économie d'énergie.

Ces dossiers ont été instruits par le groupe de travail commerce puis validés par la commission économie du 16 septembre dernier.

Ces 8 dossiers portent à 109 le nombre d'aides directes délibérées par l'Agglo depuis la mise en œuvre du dispositif régional, pour un montant total de subvention de 293 483,58 € ».

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le montant maximum des subventions allouées dans le cadre des aides directes aux entreprises :

Entreprises	Subvention Vienne Condrieu Agglomération	Subvention Commune	Subvention globale (Agglo / Commune / Région)
Amnesia / Chamas Tacos	3 000 €	3 000 €	14 000 €
Le Boudoir d'Addict'R	3 000 €	3 000 €	12 280 €
Fleur F	3 000 €	3 000 €	16 000 €
Gastounet	3 000 €	3 000 €	14 659.61 €
Green Kiss	2 677.20 €	2 677.20 €	8 924 €
Italiano Pizza	2 667 €	2 667 €	8 890 €
Likorn	3 000 €	3 000 €	11 612.80 €
Vienne Cosmetics / PB Cosmetics	3 000 €	3 000 €	11 899.28 €

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

11. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Commerce : Soutien 2021 aux associations et animations commerciales

Fabien KRAEHN : « Notre territoire est doté de nombreuses associations de commerçants et artisans et c'est une chance d'en avoir autant. C'est grâce à leurs actions notamment, que des animations commerciales se mettent en place dans nos communes.

L'Agglo accompagne depuis de nombreuses années ces associations de commerçants, techniquement mais aussi financièrement. Vienne Condrieu Agglomération peut également soutenir financièrement des événements favorisant le dynamisme commercial, dès lors que la commune les soutient également.

Le soutien octroyé à ces associations se fait sur la base de projets, et d'actions. La subvention ne doit pas servir au fonctionnement de l'association.

Une délibération prise au conseil de juin dernier a approuvé la subvention aux associations Vienne Atout Commerce, ArtiCom, Les Forces Vives de Septème, Cap Commerce.

Je vous propose de compléter ce soutien pour deux associations : UCAEP, Cap Commerce (marché de Noël) et une animation commerciale : la Foire de Vienne ».

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'octroi d'une subvention aux organismes suivants :

Organismes	Subvention Agglo
UCAEP	500 €
Cap Commerce	1 500 €
Ville de Vienne	14 000 €

Les crédits sont inscrits au budget 2021 (antenne : 6230 ; natures : 6574 et 657341).

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

12. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAC des Platières : Approbation du Compte-rendu annuel à la Collectivité 2020

Martine FAITA : « La zone des Platières située à Chasse-sur-Rhône a été concédée à un aménageur, qui chaque année nous présente son bilan à la collectivité, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses engagées, et les recettes perçues liées à la vente des terrains.

Nous arrivons bientôt au terme de la concession qui s'arrêtera en 2022, car tous les terrains sont vendus et il n'y a plus d'extension possible.

C'est l'occasion se féliciter du bon bilan sur cette zone, qui accueille désormais 50 entreprises et 650 emplois.

Le bilan prévisionnel à date est excédentaire de 973 000 € ».

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le compte-rendu annuel à la Collectivité pour l'année 2020.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

13. HABITAT – Programme Local de l’Habitat du Pays Viennois – Aides financières pour la construction de logements locatifs sociaux à Estrablin, Seyssuel et Chuzelles

Christophe CHARLES : « En application du Programme Local de l’Habitat, l’Agglomération est sollicitée pour le financement d’opérations de construction de logements sociaux réalisées en Vente en l’Etat Futur d’Achèvement sur les communes d’Estrablin, Seyssuel et Chuzelles.

Ces 3 opérations d’acquisition sont portées par ADVIVO.

Sur la commune d’Estrablin il s’agit d’un logement supplémentaire de l’opération « Les Forges » (34 logements déjà agréés par l’Agglo en 2018), sur Seyssuel 25 logements de l’opération « Esprit Village », et de 10 logements à Chuzelles de l’opération « Les Jardins d’Hippolyte ».

Ce sont donc 36 nouveaux logements sociaux qui sont livrés sur notre territoire, le montant des subventions versées par l’Agglomération s’élève à 228 000 €.

Ces opérations font partie de la programmation de logements sociaux 2021 qui a été délibérée le 4 mai dernier.

Pour information, Vienne Condrieu Agglomération est un des rares EPCI à financer la construction de logements sociaux neufs, je l’ai constaté tout dernièrement lors d’une réunion de travail au Département de l’Isère, seulement quelques EPCI sur le Département s’incrivent dans cette ambition, c’était à souligner. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu’il y a des questions ? Des interventions ? Il n’y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu’il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L’UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES (1 non-participation au vote : M. Thierry KOVACS) :**

APPROUVE l’octroi d’une subvention à ADVIVO d’un montant de 8 000 € en vue de la réalisation en Vente en l’Etat Futur d’Achèvement (VEFA) de 1 logement locatif social dont 1 PLAI dans le cadre de l’opération "Les Forges" à Estrablin. Cette subvention sera versée sous réserve de la décision de financement de l’Etat.

APPROUVE l’octroi d’une subvention à ADVIVO d’un montant de 157 500 € en vue de la réalisation en Vente en l’Etat Futur d’Achèvement (VEFA) de 25 logements locatifs sociaux dont 17 PLUS et 8 PLAI dans le cadre de l’opération "Esprit Village" à Seyssuel. Cette subvention sera versée sous réserve de la décision de financement de l’Etat.

APPROUVE l’octroi d’une subvention à ADVIVO d’un montant de 62 500 € en vue de la réalisation en Vente en l’Etat Futur d’Achèvement (VEFA) de 10 logements locatifs sociaux dont 3 PLUS et 7 PLAI dans le cadre de l’opération "Les Jardins d’Hippolyte" à Chuzelles. Cette subvention sera versée sous réserve de la décision de financement de l’Etat.

APPROUVE les modalités suivantes pour le versement de l’aide de Vienne Condrieu Agglomération, s’agissant d’une opération réalisée en VEFA : 50 % de l’aide seront versés sur présentation de l’acte de vente, puis les 50 % restants sur présentation de la convention APL.

Une convention de partenariat entre l’Agglomération et l’opérateur précisera le contenu et les modalités de réalisation de l’opération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

14. HABITAT – Programme Local de l’Habitat du Pays Viennois – Aides financières pour la réhabilitation de logements locatifs sociaux à Vienne

Christophe CHARLES : « En application du Programme Local de l’Habitat, l’Agglomération est sollicitée pour le financement de trois nouvelles opérations de réhabilitation, dont une opération mobilisant l’aide Eco-Prime.

Ces opérations sont portées par ADVIVO sur la commune de Vienne. Elles représentent la réhabilitation de 104 logements situés sur le centre-ville et le quai Riondet. Le montant des subventions versées par l'Agglomération s'élève à 104 000 € ».

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES (1 non-participation au vote : M. Thierry KOVACS) :**

APPROUVE l'octroi d'une subvention à Advivo d'un montant total de 11 000 € en vue de la réhabilitation de 11 logements locatifs sociaux dans le cadre de l'opération " Piloni " à Vienne. Cette subvention correspondant à une aide forfaitaire de 1 000 € par logement réhabilité.

APPROUVE l'octroi d'une subvention à Advivo d'un montant total de 61 000 € en vue de la réhabilitation de 61 logements locatifs sociaux dans le cadre de l'opération " Cœur de Ville Multisites" à Vienne. Cette subvention correspondant à une aide forfaitaire de 1 000 € par logement réhabilité.

APPROUVE l'octroi d'une subvention additionnelle dite « Eco-Prime » d'un montant de 32 000 € dans le cadre de l'opération " Quai Riondet " à Vienne en vue de l'obtention du label BBC Effinergie Rénovation. Cette subvention correspondant à une aide complémentaire de 1 000 € par logement obtenant le label BBC Effinergie Rénovation après travaux.

APPROUVE les modalités suivantes pour le versement de l'aide de Vienne Condrieu Agglomération, s'agissant des opérations de réhabilitation « Piloni » et « Cœur de Ville Multisites » : 50 % de l'aide sera versée sur présentation de l'ordre de service, puis les 50% restants sur présentation de la Déclaration attestant de l'achèvement et la Conformité des Travaux.

Une convention de partenariat entre l'Agglomération et l'opérateur précisera le contenu et les modalités de réalisation de ces deux opérations.

APPROUVE les modalités suivantes pour le versement de l'aide additionnelle dite « Eco-Prime » de Vienne Condrieu Agglomération, s'agissant de l'opération de réhabilitation « Quai Riondet » : 100 % de l'aide de 32 000€ sera versée sur présentation du label BBC Effinergie Rénovation.

Un avenant à la convention de partenariat signée le 13 janvier 2021 sera établi pour préciser le contenu et les modalités de versement de cette aide additionnelle.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

15. COHESION SOCIALE – Gens du voyage : Délégation de service public pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage – Adoption du rapport d'activités 2020

Christophe CHARLES : « Nous nous apprêtons à délibérer sur les bilans 2020 de gestion des aires d'accueil des gens du voyage dans le cadre de la DSP (délégation de service public) qui est assurée par la société Régiss'Aire pour 5 ans (des années 2018 à 2022 comprises).

Pour mémoire l'Agglo comprend deux aires d'accueil, à Chasse-sur-Rhône et Pont-Evêque, et une aire de grand passage à Vienne.

L'année 2020 a constitué bien sûr une année particulière. Sur les aires la pandémie de COVID 19 a pu être gérée sans difficultés notables même si quelques familles ont été touchées.

Pendant les confinements, les aires sont restées calmes, plusieurs familles ont poursuivi le soutien scolaire à domicile avec l'aide du gestionnaire, présent au quotidien (qui a par exemple réalisé des impressions de cours pour les familles).

Quelques familles ont cependant eu de fortes difficultés financières : recours au colis alimentaires, impayés dus à de subites difficultés économiques. Les impayés sont cependant restés modérés à l'échelle des aires.

La situation relative aux impayés sur les aires d'accueil a été largement améliorée depuis 2018, grâce à un suivi rigoureux et l'enclenchement de procédures quand ça s'avère nécessaire.

On peut noter qu'en 2020, l'ALT2 (Aide au logement temporaire), l'aide versée par l'Etat au gestionnaire pour contribuer au coût de gestion, remonte un peu par rapport à 2019, mais reste bien inférieure à celle qui nous était versée il y a encore 5 ans, essentiellement en raison de nouvelles modalités de calcul de l'aide (38 000€ d'ALT2 conventionnés en 2020 contre 55 000€ en 2017).

On ne peut que regretter cette baisse étant donné les besoins. L'Agglomération s'attache à compenser auprès du gestionnaire la baisse qui est indépendante de son activité et simplement due aux changements de calcul décidés par l'Etat ».

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2020 de la société Régiss'Aire, délégataire de la délégation de service public pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage de Vienne Condrieu Agglomération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

16. COHESION SOCIALE – Conseil Local de Santé Mentale – Protocole de partenariat maraude

Evelyne ZIBOURA : « Depuis 2007, le dispositif Maraude de Vienne Condrieu Agglomération constitué de bénévoles et professionnels du territoire assure une présence concertée et sécurisante auprès des personnes « sans-abri ».

Le Conseil Local de Santé Mentale veille à la coordination des acteurs inscrits dans ce dispositif et met en œuvre un temps d'écoute dédié aux maraudeurs.

Un premier protocole de partenariat définissant le cadre d'intervention du dispositif maraude et ses conditions d'intervention a été élaboré en 2008.

Afin d'actualiser ce protocole et de tenir compte des recommandations du « Référentiel de missions et d'évaluation Maraude et Samu sociaux » d'octobre 2018, un nouveau protocole, présenté en annexe, est soumis à validation du Conseil Communautaire.

L'Agglo apporte une aide en nature à cette maraude sous la forme de divers équipements.

Je vous propose de délibérer ».

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le protocole de partenariat du dispositif mobile Vienne Condrieu Agglomération

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

17. COHESION SOCIALE – Convention de partenariat avec l'Equipe Liaison Intersectorielle Précarité Santé Mentale (ELIPS)

Evelyne ZIBOURA : « La présente convention a pour objet de définir le partenariat entre l'équipe ELIPS (Equipe de Liaison Intersectorielle Précarité Santé mentale) et Vienne Condrieu Agglomération.

ELIPS peut apporter un appui technique à la demande des professionnels. ELIPS peut intervenir directement auprès de ces personnes sous forme d'entretiens individuels ou dans le cadre de permanences ou de groupes d'échanges.

Ainsi ELIPS anime un temps d'écoute pour les maraudeurs dans le cadre du Conseil Local de Santé Mentale. ELIPS intervient également auprès des référents de parcours du Plan Local Insertion Emploi.

L'intervention de l'équipe ELIPS est réalisée sans contrepartie financière, conformément à sa mission de service public.

La présente convention est établie pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. La présente délibération autorise le président à signer cette convention de partenariat ».

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la convention de partenariat avec ELIPS présentée en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

18. COHESION SOCIALE – Atelier Santé Ville - Plan Local de Santé 2021-2027

Evelyne ZIBOURA : « ViennAgglo avait un Plan Local de Santé pour la période 2013-2015. Ce plan a été prolongé jusqu'en 2021. Suite à la création de Vienne Condrieu Agglomération, il a été décidé d'établir un nouveau Plan local de Santé pour l'ensemble de notre territoire.

Pour cela nous avons fait appel à un cabinet d'études pour réaliser un diagnostic territorial de santé et nous avons constitué un comité de pilotage représentant les différents acteurs de la santé.

Le 6 juillet 2021, le comité de pilotage s'est accordé sur un projet de Plan Local de Santé. C'est ce projet qui est soumis à la validation du conseil communautaire aujourd'hui.

Il prévoit quatre axes de travail :

L'Axe 1 « Une agglomération aux côtés des professionnels de santé libéraux actuels et à venir » :

L'Agglo n'intervient actuellement pas sur le sujet, mais le besoin est réel pour faciliter les démarches d'installation de nouveaux professionnels de santé, sur les zones en tension.

Nous proposons de :

1. Créer une instance de concertation qui réunisse les élus locaux, l'hôpital, la clinique, les représentants de médecins (CPTS), la CPAM, l'ARS, les départements, etc. pour étudier et accompagner les projets de maison de santé pluridisciplinaire et faire du lien avec les médecins de l'hôpital.
2. Promouvoir la qualité de vie personnelle et professionnelle sur le territoire pour favoriser l'envie à des professionnels de santé de s'installer. Par exemple l'organisation d'une visite collective du territoire à des médecins stagiaires pendant le festival de jazz.
3. Créer une offre de service pour faciliter l'installation des médecins dont le besoin est important sur les secteurs en tension.

L'Axe 2 « Une agglomération qui agit en faveur d'une meilleure santé pour ses habitants »

L'Agglo intervient sur ce champ notamment via la politique de la ville, le Relais Oxyjeunes, le Conseil Local de Santé Mentale et l'Atelier Santé Ville. Il est proposé de renforcer l'action du Conseil Local de Santé Mentale et de développer l'action de l'Atelier santé ville notamment sur l'organisation d'actions collectives de sensibilisation à la lutte contre l'obésité et le diabète, le développement de Maison Sport Santé et de l'aide au répit pour les aidants. Une mobilisation des EAJE est proposée pour sensibiliser les parents à la promotion de la santé.

Le transport vers les lieux de soins est pris en compte dans l'organisation des transports urbains et interurbains et une campagne de communication spécifique sera proposée pour diffuser des informations de prévention.

L'Axe 3 « Une agglomération qui accompagne ses habitants dans la dématérialisation de l'accès aux droits et de la santé »

L'Agglo intervient sur ce champ notamment via l'accompagnement au déploiement de la fibre. Nous proposons d'informer sur les appels à projets nationaux et d'accompagner les communes qui le souhaitent pour des réponses collectives.

L'Axe 4 « Une agglomération attentive aux déterminants environnementaux de la santé »

S'agissant de la santé environnementale, une démarche spécifique est menée en lien avec la démarche « 3P ». Un travail a été engagé pour identifier les actions du PDM, du PLH et du PCAET qui pourraient avoir un impact positif sur la santé des habitants du territoire. Les élus seront invités à en débattre lors de l'élaboration des programmes d'actions des schémas prévue en fin d'année.

6 enjeux seront abordés :

- l'amélioration de la qualité de l'air
- la réduction des nuisances sonores
- l'adaptation au réchauffement climatique
- la végétalisation des espaces urbains
- la promotion de l'activité physique et des mobilités actives
- l'accompagnement au changement des habitudes alimentaires

Le résultat de ce travail constituera l'axe 4 du Plan local de santé de l'Agglo. ».

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Oui Madame ROUX. »

Dominique ROUX : « Pour l'élaboration de ce plan il y a eu un accompagnement et est-ce qu'il y en aura un pour la mise en place ? Et est-ce la même société que pour l'élaboration ? »

Thierry KOVACS : « Oui il y aura un accompagnement mais en interne, c'est Cécile Picot et Nellie Meunier du service cohésion social qui suivent ces sujets.

Pour l'élaboration du diagnostic et du plan, nous avons été accompagnés et d'ailleurs je veux souligner l'immense travail collectif que ça a été.

On associe l'Etat, la Région, le Département, les 30 communes, les professionnels de santé, la CPAM et l'ARS.

De plus, un questionnaire a été adressé à l'ensemble des habitants du territoire, l'hôpital, la clinique Trénel, l'Etablissement de Santé Mentale Porte de l'Isère, donc l'ensemble des acteurs.

En revanche le plan local de santé ne se substitue pas à tout ce qui est fait par les autres. L'hôpital et les professionnels de santé continuent d'assurer leurs missions mais on a détecté à travers ce diagnostic des actions sur lesquelles il nous faut réagir.

Concernant les maisons santé pluridisciplinaires, si chacun souhaite construire une maison de santé sur chacune de nos communes, est-ce qu'on ne risque pas de faire de la concurrence ? Quel impact sur l'organisation médicale ? Ça ne veut pas dire qu'on va financer les maisons de santé puisqu'il existe des dispositifs, par contre, il faut qu'on soit là en accompagnateur.

Si vous répondez aux critères de l'ARS, vous obtiendrez des subventions de l'ARS et si vous ne répondez pas tout à fait aux critères de l'ARS mais que vous avez 2 médecins généralistes et un spécialiste, la Région verse 200 000€ pour la création d'une maison de santé. C'est donc aider les porteurs de projet à monter les dossiers, voire parfois, pour une aide financière.

Cette journée d'accueil des internes en médecine ou des médecins stagiaires pour valoriser notre territoire, c'est bien à l'échelle de la communauté d'agglomération que nous allons le faire, l'accompagnement des familles quand un médecin décide de s'installer est important (aide pour trouver structure de garde pour les enfants, information sur les mobilités, aide pour trouver un emploi au conjoint...).

Comme nous adoptons ce plan local de santé, et comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous allons évaluer nos politiques, il y aura des critères pour lancer ces actions.

Est-ce que ça conduit demain à faire en sorte que sur certaines parties du territoire de notre Agglo qui ne sont pas couvertes par des médecins, par exemple vallée de Gère, des médecins souhaitent venir pour enrichir l'offre ?

C'est ce que nous mesurerons car l'offre de soins est évidemment essentielle dans la vie quotidienne de nos administrés et elle est aussi essentielle dans l'attractivité de notre territoire. Les personnes qui viennent s'installer regardent s'ils peuvent avoir ou pas une offre de soins. »

Dominique ROUX : « D'un autre côté ceux qui viennent soigner regardent aussi l'attractivité du territoire. Et les zones en tension ayant été repérées, est-ce qu'il en existe de nombreuses sur l'Agglo ? »

Thierry KOVACS : « Il y a certains quartiers de la ville Vienne, pour les généralistes et les spécialistes. »

Dominique ROUX : « C'est d'ailleurs général et pas que sur notre territoire. Dans certaines spécialités c'est du niveau national. »

Thierry KOVACS : « Oui mais vous avez des territoires où dans certaines spécialités ils sont plus forts. Et les choses évoluent, par exemple la dermatologie ou l'ophtalmologie. Et on peut-être moins fort sur une partie du territoire et plus fort sur d'autres. On peut l'être à un moment, par exemple l'hôpital a développé tout un service autour de la dermatologie par contre la dermatologie en ville a quasiment totalement disparue.

Dominique ROUX : « C'est intéressant de le faire connaître aux habitants. »

Thierry KOVACS : « Cela fait partie des actions menées. Et j'en profite pour remercier Jacques qui a beaucoup travaillé avec Evelyne, ainsi que Cécile Picot et Nellie Meunier qui suivent ce dossier.

D'autres questions ? ou interventions ? Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

APPROUVE la mise en place d'un Plan Local de Santé pour Vienne Condrieu Agglomération, selon les 4 axes stratégiques et les actions présentées en annexes.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

19. COHESION SOCIALE – Emploi Insertion - Soutien à l'emploi dans les métiers de l'hôtellerie restauration : Participation à l'organisation de la journée « Rendez-vous des Métiers de l'Hôtellerie Restauration »

Charles TODARO : « Comme vous le savez, le secteur de l'hôtellerie restauration fait face à une pénurie majeure de salariés.

Aujourd'hui 36% des adhérents à l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie de l'Isère affirment avoir perdu au moins un salarié pendant la période de fermeture forcée et la moitié d'entre eux disent rencontrer des problèmes de recrutement.

De même, les formations dans ces secteurs n'attirent plus les jeunes. Ceci est particulièrement vrai pour les métiers liés au service.

Afin de promouvoir les métiers de l'hôtellerie et de la restauration et favoriser les rencontres entre les employeurs et les futurs salariés, l'UMIH organise « le Rendez-vous des métiers de l'Hôtellerie restauration » le 29 septembre à Vienne.

Cette manifestation comprend une Course des Garçons de café, un bus de l'emploi et de la formation, des dégustations et des démonstrations de techniques culinaires.

Ce rendez-vous sera ainsi l'occasion de :

- Se renseigner sur les formations en hôtellerie restauration. Les collégiens/lycéens peuvent venir se renseigner sur ces filières, rencontrer des professeurs, des élèves, des professionnels...
- Déposer un CV : les demandeurs d'emploi peuvent venir déposer leur CV qui sera envoyé à 700 cafés, hôtels et restaurants adhérents à l'UMIH38
- Se procurer une liste d'offres d'emploi : les demandeurs d'emploi peuvent venir récupérer la liste des offres d'emploi du moment
- Venir encourager les professionnels de l'hôtellerie restauration lors de la course des garçons de café
- Observer les démonstrations de techniques culinaires
- Déguster

Afin de promouvoir ce secteur auprès des demandeurs d'emploi de notre territoire comme une véritable opportunité pour retrouver un travail, Vienne Condrieu Agglomération est sollicité pour participer à cet événement à hauteur de 2 000€ (le budget total de l'action étant de 17 400€) ».

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le soutien de Vienne Condrieu Agglomération à cette action

APPROUVE le versement d'une subvention de 2 000€

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

20. ASSAINISSEMENT – Rapport d'activité 2020 des délégataires de l'assainissement collectif

Alain CLERC : « Les deux délibérations qui suivent répondent à des exigences réglementaires et sont complémentaires c'est pour cette raison que je vais vous les présenter de concert.

La première délibération a pour objet de prendre acte des rapports d'activité des délégataires de l'assainissement collectif pour l'année 2020. Cette délibération doit normalement être prise lors du Conseil communautaire qui suit la date de remise limite de ces rapport fixée au 30 juin et après présentation de ces rapports pour avis en commission consultative des services publics locaux (CCSPL). Cependant, compte tenu du retard pris suite à la pandémie actuelle, ce délai n'a pu être respecté. La présentation à la CCSPL a eu lieu le 23 septembre 2021.

Pour l'année 2020, il y avait au total 6 contrats de DSP actifs en 2020 répartis de la façon suivante :

- 1 contrat dit « secteur Est », détenu par la société Saur qui concerne les communes des Côtes d'Arey, Jardin, Saint Sorlin de Vienne, Estrablin, Eyzin Pinet, Moidieu Détourbe
- 2 contrats détenus par la société Cholton, l'un concernant la commune d'Ampuis et l'autre la DSP dite « secteur nord » qui regroupe les communes de Saint Romain en Gal, Chasse sur Rhône Seyssuel Chuzelles, Vilette de Vienne, Luzinay
- 3 contrats avec la société Suez qui concernent respectivement la commune de Saint-Cyr sur le Rhône, le collecteur Rhône Gier et le contrat dit « DSP Ouest » qui regroupe les communes de Condrieu, Sainte Colombe, Tupin et Semons, Longes, les Haies et Trèves.

Comme vous l'avez sans doute noté, à la lecture de cette délibération, le nouveau contrat de DSP dit « secteur Ouest » est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Ce contrat est détenu par la société Suez et arrive à échéance le 31/12/2024.

La deuxième délibération concerne l'adoption du rapport sur le prix et la qualité de service 2020 des systèmes d'assainissement de Vienne Condrieu Agglomération. Ce rapport doit être adopté avant le 30 septembre de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Ce délai est donc respecté.

Ce rapport concerne l'ensemble des 7 systèmes d'assainissement de Vienne Condrieu Agglomération. Les stations d'épurations concernées sont les suivantes :

- STEP de Vienne Sud (ex-Systempur)
- STEP de Chasse sur Rhône (ex-SISEC)
- STEP d'Eyzin Pinet
- STEP des Côtes d'Arey
- STEP de Longes
- STEP des Haies
- STEP de Meyssiez

Je ne vais pas m'appesantir sur ce sujet, mais je souhaiterais vous donner quelques chiffres sur l'assainissement collectif au niveau de l'Agglo qui représente :

- 33 536 abonnés et couvre 91,8% de la population
- 593 km de réseaux d'eaux usées et 151 km de réseaux d'eaux pluviales
- 83 postes de relevage
- 2 bassins de stockage, un en Vallée de Gère, un autre à Luzinay.

Vous trouverez également dans ce rapport un retour sur les faits marquants et les principales opérations de cette année. Je souhaiterais revenir sur 3 faits marquants de cette année dont notamment :

- Le démarrage des travaux de construction du poste de transfert pneumatique et de la conduite de refoulement pour le raccordement des eaux usées de la commune des Côtes d'Arey à la STEP de Vienne Sud.
- Le début des travaux de renforcement des tronçons du collecteur de transit sur la commune de Reventin-Vaugris en vue du raccordement des Côtes d'Arey.
- Le début du contrat de la DSP ouest qui a débuté au 1^{er} janvier 2020 et qui a marqué le passage en DSP des communes de Longes, les Haies, Trèves et Tupin et Semons, gérées auparavant en régie.

A noter également que ce rapport présente l'activité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) qui est comme vous le savez une compétence exercée en régie sur toutes les communes de l'Agglo à l'exception de la commune de Saint Cyr sur le Rhône qui est gérée en DSP.

Je tiens également à rappeler que les communes d'Echalas, Loire Sur Rhône et Saint Romain en Gier étant gérées par le SYSEG, elles ne sont pas intégrées dans ce rapport.

Compte tenu du nombre important de rapports envoyés et de leur densité, vous n'avez sans doute pas eu le temps de prendre connaissance de l'intégralité de ces derniers. J'ai cependant à ma disposition des fiches de synthèse (patrimoine affermé, tarifs, volumes et abonnement) concernant les principales caractéristiques de ces contrats et du RPQS et peux, si vous le souhaitez, vous apporter des éclairages complémentaires.

Dans ces conditions je vous propose, pour la première délibération de :

PRENDRE ACTE des rapports d'activité établis par le délégataire dans le cadre des contrats de délégations de service public suivants :

- Contrat de délégation de service public dit « secteur Nord » (regroupant les communes de Saint-Romain-en-Gal, Chasse-sur-Rhône, Seyssuel, Chuzelles, Vilette-de-Vienne et Luzinay),
- Contrat de délégation de service public dit « secteur Est » (regroupant les communes de Les Côtes d'Arey, Jardin, Saint-Sorlin-de-Vienne, Estrablin, Eyzin-Pinet et Moidieu-Détourbe),
- Contrat de délégation de service public de Sainte-Colombe,
- Contrat de délégation de service public de Saint-Cyr-sur-le-Rhône,
- Contrat de délégation de service public d'Ampuis,
- Contrat de délégation de service public de Condrieu,
- Contrat de délégation de service public du collecteur Rhône Gier

Je vous propose pour la deuxième délibération de :

PRENDRE ACTE de la présentation du rapport sur le prix et la qualité de service 2020 des systèmes d'assainissement de Vienne Condrieu Agglomération. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE des rapports d'activité établis par le délégataire dans le cadre des contrats de délégations de service public suivants :

- Contrat de délégation de service public dit « secteur Nord » regroupant les communes de Saint-Romain-en-Gal, Chasse-sur-Rhône, Seyssuel, Chuzelles, Villette-de-Vienne et Luzinay ;
- Contrat de délégation de service public dit « secteur Est » regroupant les communes de Les Côtes d'Arey, Jardin, Saint-Sorlin-de-Vienne, Estrablin, Eyzin-Pinet et Moidieu-Détourbe ;
- Contrat de délégation de service public dit « secteur Ouest » regroupant les communes de Condrieu, les Haies, Longes, Sainte-Colombe, Trèves, Tupin-et-Semons ;
- Contrat de délégation de service public de Saint-Cyr-sur-le-Rhône ;
- Contrat de délégation de service public d'Ampuis ;
- Contrat de délégation de service public du collecteur Rhône Gier.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

21. ASSAINISSEMENT – Rapport sur le prix et la qualité de service 2020 des systèmes d'assainissement de Vienne Condrieu Agglomération

Alain CLERC : présentation faite avec la précédente délibération.

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE de la présentation du rapport sur le prix et la qualité de service 2020 des systèmes d'assainissement de Vienne Condrieu Agglomération,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Arrivée de Monsieur Erwann BINET

22. EAU POTABLE – Rapport 2020 sur le prix et la qualité de service de l'eau potable

Max KECHICHIAN : « Les deux délibérations qui suivent répondent à des exigences réglementaires relatives aux services d'eau potable et sont complémentaires, c'est pourquoi je vais vous les présenter ensemble.

Avant d'en venir à la présentation détaillée, je vous rappelle que 2020 est une année particulière puisque c'est l'année du transfert de la compétence à l'Agglo, qui est compétente depuis le 1^{er} janvier 2020.

La première délibération a pour objet de prendre acte des rapports d'activité des délégataires de l'eau pour l'année 2020. Cette délibération doit normalement être prise lors du Conseil communautaire qui suit la date limite de remise de ces rapports, fixée au 30 juin, et après présentation de ces rapports pour avis en commission consultative des services publics locaux (CCSPL). La présentation à la CCSPL a eu lieu le 23 septembre 2021.

Pour l'année 2020, il y avait 12 contrats de DSP actifs sur le territoire, et qui ont été récupérés par l'Agglo. Vous avez la liste exhaustive dans la délibération mais globalement, il faut retenir que nous avons 3 contrats correspondants aux périmètres d'anciens syndicats qui ont été dissous (Amballon, Nord de Vienne et Saint-Romain/Sainte-Colombe) et 9 contrats communaux. Les 3 délégataires qui interviennent sont SUEZ, SAUR et Cholton. Comme vous l'avez noté dans la délibération, 3 contrats arriveront à échéance prochainement, le 31 décembre 2021 pour l'ex syndicat Nord de Vienne et le 30 avril 2022 pour l'ex syndicat de l'Amballon et les Côtes d'Arey.

La consultation pour le renouvellement de la DSP Nord touche à sa fin et son attribution devrait être faite lors d'un prochain conseil communautaire. La consultation pour le renouvellement des DSP de l'Amballon et des Côtes d'Arej est actuellement en cours.

La deuxième délibération concerne l'adoption du rapport sur le prix et la qualité de service 2020 de l'eau. Ce rapport doit être adopté avant le 30 septembre de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Ce délai est donc respecté.

Je ne vais pas vous noyer avec les chiffres, mais je souhaite vous donner les principaux au niveau de la régie de l'Agglo qui représente :

- environ 42 850 abonnés à l'eau (hors syndicats)
- 7 captages gérés par Vienne Condrieu Agglomération sur son territoire
- 998 km de réseaux
- Des rendements de réseaux situés pour la plupart entre 80 et 90%, sauf pour les ex syndicats du Nord de Vienne et de l'Amballon qui se situent autour de 60 %, ce qui s'explique en partie par le caractère rural de ces réseaux (beaucoup de linéaire et peu d'abonnés)

Les principaux faits marquants en 2020 sont les suivants :

- L'amélioration importante du taux de rendement sur la commune de Vienne, résultat du remplacement de la conduite Bonna qui a permis de passer d'un taux de rendement de 61% en 2019 à un taux de rendement de 70 % en 2020, soit presque 10% en plus ».
- La réparation de la conduite de transport à la sortie de la station de Gémens (307 ml) suite à la découverte d'une fuite importante. Une vanne a également été installée pour pouvoir couper l'eau qui alimente le château.
- Les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur les communes de :
 - o Chuzelles, chemin des Allégnières (865 ml)
 - o Meyssiez route de Villeneuve (1482 ml)
 - o Serpaize, chemin de la Pivolée et route de Mons (1044 ml)
 - o Vienne, avenue Général Leclerc, montée du gravier rouge et rue Lamarck (1304 ml)

Dans ces conditions je vous propose, pour la première délibération de :

PRENDRE ACTE des rapports d'activité établis par le délégataire dans le cadre des contrats de délégations de service public suivants :

- Tupin-et-Semons,
- Les Côtes d'Arej,
- Saint-Cyr-sur-le-Rhône,
- Loire-sur-Rhône,
- Ampuis,
- Condrieu,
- Chasse-sur-Rhône,
- Jardin,
- Pont-Evêque,
- ex SIE de Saint-Romain/Sainte-Colombe,
- ex SIE de l'Amballon,
- ex SIE du Nord de Vienne.

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE de la présentation du rapport sur le prix et la qualité de service de l'eau pour l'année 2020,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

23. EAU POTABLE – Rapport d’activité 2020 des délégataires de l’eau

Alain CLERC : Présentation faite avec la délibération 22.

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu’il y a des questions ? Des interventions ? Il n’y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu’il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L’UNANIMITE** :

PREND ACTE des rapports d’activité établis par le délégataire dans le cadre des contrats de délégations de service public de l’eau suivants :

- Contrat de délégation de service public de Tupin-et-Semons,
- Contrat de délégation de service public des Côtes d’Arey,
- Contrat de délégation de service public de Saint-Cyr-sur-le-Rhône,
- Contrat de délégation de service public Loire-sur-Rhône,
- Contrat de délégation de service public d’Ampuis,
- Contrat de délégation de service public de Condrieu,
- Contrat de délégation de service public de Chasse-sur-Rhône,
- Contrat de délégation de service public de Jardin,
- Contrat de délégation de service public de Pont-Evêque,
- Contrat de délégation de service public de l’ex SIE de Saint-Romain/Sainte-Colombe,
- Contrat de délégation de service public de l’ex SIE de l’Amballon,
- Contrat de délégation de service public de l’ex SIE du Nord de Vienne.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

24. EAU POTABLE – Respect de la Charte Nationale de Qualité des réseaux d’eau potable

Max KECHICHIAN : « Il s’agit d’une délibération technique visant à répondre aux exigences de l’Agence de l’eau qui est notre principal financeur des projets d’eau potable, et qui demande pour tout projet supérieur à 150 000 €HT, que les collectivités sollicitant son aide s’engagent à respecter la charte de qualité nationale des réseaux d’eau potable.

Dans le cas de Vienne Condrieu Agglomération, les travaux réalisés respectent d’ores et déjà cette charte et aucun changement substantiel de nos pratiques n’est nécessaire.

Il est proposé que Vienne Condrieu Agglomération s’engage officiellement à respecter cette charte qualité pour l’opération correspondant aux travaux sur le réseau d’eau potable sur le quartier de la Rosière à Estrablin, dont le montant est estimé à 517 936 € HT, ainsi que pour toutes les opérations sur le réseau d’eau potable pouvant faire être subventionnées par l’Agence de l’Eau.

Dans ces conditions je vous propose de :

- NOUS ENGAGER à réaliser selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d’assainissement les opérations mentionnées précédemment,
- NOUS ENGAGER à mentionner dans les pièces du Dossier de consultation des entreprises que les opérations seront réalisées sous charte qualité nationale des réseaux d’assainissement
- DIRE que ces principes seront respectés pour toute opération faisant l’objet d’une demande de subvention auprès de l’Agence de l’eau. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu’il y a des questions ? Des interventions ? Il n’y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu’il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L’UNANIMITE** :

S’ENGAGE à réaliser selon les principes de la charte nationale de qualité des réseaux d’eau potable l’opération sur le réseau d’eau potable prévue sur le quartier de la Rosière à Estrablin, dont le montant est estimé à 517 936 € HT.

S'ENGAGE à mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises de l'opération du quartier de la Rosière que les opérations seront réalisées sous charte nationale de qualité des réseaux d'eau potable.

DIT que pour toute opération à venir faisant l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, l'Agglomération respectera les principes de la charte nationale de qualité des réseaux d'eau potable et mentionnera ces principes dans les pièces du dossier de consultation des entreprises.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

25. COMMANDE PUBLIQUE – Mise en place d'une nomenclature d'achat de fournitures et de services

Christian JANIN : « Comme vous le savez, Vienne Condrieu Agglomération a engagé depuis plusieurs années un travail de structuration de la commande publique et d'enrichissement de la fiabilisation des procédures.

Le Conseil communautaire a d'ailleurs approuvé la mise à jour du guide interne de la commande publique lors de sa séance du 4 mai 2021.

Par ailleurs, en 2020, l'Agglo a engagé le processus de mise en place d'une nomenclature d'achat de fournitures et de services, en renforçant le service de la commande publique d'un agent par mutation interne.

En effet, le code de la commande publique prévoit que la valeur d'un besoin est déterminée en prenant en compte la valeur totale des dépenses de fournitures ou services qui peuvent être considérés comme homogènes.

Aujourd'hui, chaque service gère son budget et ses dépenses mais il est nécessaire d'avoir une vision globale de l'ensemble des besoins.

L'objectif de la nomenclature d'achat de fournitures et de services est de disposer d'un outil qui regroupe et classe les dépenses homogènes de l'Agglo au sein de familles d'achat.

Par exemple, les fournitures de petit équipement comme la quincaillerie, actuellement achetées de manière indépendante par plusieurs services (maintenance générale du patrimoine, équipements sportifs, cycle de l'eau, voirie, environnement...), sont classées au sein d'une même famille d'achat.

Ce regroupement par famille va permettre de déterminer les marchés publics potentiels à lancer et le type de procédure à utiliser en comparant le montant de la famille aux seuils des marchés publics.

La nomenclature qui vous est proposée en annexe, a été travaillée au plus près des dépenses engagées sur une année de référence et en étroite collaboration avec les services.

Je vous propose d'approuver la mise en place de la nomenclature d'achat de fournitures et de services, et de charger le Président de procéder par décision à ses mises à jour lorsque les conditions opérationnelles le nécessitent. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la mise en place d'une nomenclature d'achat de fournitures et de services au sein des services de Vienne Condrieu Agglomération.

CHARGE le Président de procéder par décision, aux mises à jour de la nomenclature lorsque les conditions opérationnelles le nécessitent et d'en rendre compte au Conseil Communautaire dans le cadre des comptes-rendus de mandat.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

26. ENVIRONNEMENT – déchets ménagers : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés - 2020

Jean TISSOT : « Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, qui est joint à la délibération suivante, est un document obligatoire, destiné notamment à l'information des usagers. Les indicateurs financiers et techniques permettent de vérifier l'atteinte des objectifs réglementaires et de se situer par rapport à d'autres collectivités.

L'année 2020 a bien évidemment été très particulière en raison de la crise sanitaire. Cependant les collectes ont pu être assurées en continuité de service durant toute l'année.

Sur le plan technique, plusieurs tendances sont à noter.

Tout d'abord, on constate une légère baisse de 2% des quantités de déchets produits par habitant. Cette tendance est à conforter avec notamment la poursuite de la dynamique d'incitation au compostage de proximité. Malgré le contexte sanitaire, 624 composteurs, 28 lombricomposteurs et 4 nouveaux sites de compostage collectif ont été installés.

Par ailleurs, 83,5 % des déchets produits et pris en charge par l'agglomération ont fait l'objet d'une valorisation en légère augmentation par rapport à l'année précédente.

Concernant la collecte sélective, malgré le contexte on constate :

- Une augmentation de +5,2% des quantités de verre collectés
- Une stabilisation de la collecte des emballages et papiers sous l'effet d'une baisse de la collecte des papiers mais une hausse significative des emballages. Globalement la part tri sélectif par rapport à la part ordures ménagères augmente, ce qui est encourageant. La mise en place de l'extension des consignes de tri des emballages dont nous parlerons également dans un instant permettra d'accentuer cette tendance.

Concernant les déchèteries, 71% des déchets pris en charges ont fait l'objet d'une valorisation. Après une fermeture lors du 1er confinement, il a été constaté une hausse de fréquentation des déchèteries, hausse qui se poursuit en 2021.

Enfin sur le plan financier, le coût net par habitant s'établit à 87 €TTC / habitant, ce qui est inférieur à la moyenne nationale. Je vous invite à prendre acte de ce rapport. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE du rapport d'activité 2020 du service de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

27. ENVIRONNEMENT – déchets ménagers : extension des consignes de tri des emballages candidature de Vienne Condrieu Agglomération retenue par CITEO

Jean TISSOT : « Comme vous l'avez vu, nous avons la satisfaction d'avoir été retenus par CITEO (anciennement Ecoemballage) pour procéder à l'extension de nos consignes de tri des emballages à compter du 1er octobre.

A partir de cette date tous les emballages feront donc l'objet d'un tri. Le changement concerne essentiellement les emballages plastiques tels que films, barquettes, pots de yaourts, etc, comme cela est expliqué très clairement sur les documents joints en annexe.

Cette simplification devrait stimuler le geste de tri. Dans cet objectif, cette étape s'accompagne de toute une campagne de communication et sensibilisation relayée dans chacune des communes de l'Agglo. Nous vous remercions par avance de votre mobilisation pour la relayer.

L'amélioration du taux de recyclage des emballages présente un intérêt environnemental en limitant le prélèvement de ressources non renouvelables et en réduisant la quantité de déchets incinérés. Mais, n'oublions pas dans cette campagne de rappeler aussi que le meilleur déchet est celui qui n'a pas été produit, parce qu'on l'a évité en limitant les emballages inutiles.

La démarche d'élargissement des consignes de tri des emballages accompagnée par CITEO comprend des étapes formelles, et notre Conseil est invité à approuver ces différents points. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame ROUX. »

Dominique ROUX : « Cette augmentation du tri, plus exactement cet élargissement du tri sélectif est très encourageant.

Pour la diffusion auprès des habitants, un insert a été fait dans l'Agglo Mag mais peut-être n'est-ce pas suffisant. Quand j'en ai parlé autour de moi, certains ne l'avaient pas vu. Donc est-ce qu'il serait possible de disposer pour chacun d'un certain nombre de ces dépliants pour pouvoir les diffuser quand on rencontre des personnes ?

L'autre question concerne les capacités des poubelles jaunes. Comme on voit qu'il y a une extension assez importante du tri de ces déchets qui vont aller dans les poubelles jaunes qui ne sont pas si grandes que ça et sont amenées à recevoir plus de quantité, est-il prévu quelque chose dans cette direction ? Ou est-ce qu'elles seront relevées plus souvent ? »

Thierry KOVACS : « Relevées plus souvent certainement pas. Après on peut faire de la place dans les poubelles en pliant les choses correctement. »

Dominique ROUX : « Je pose la question parce que le nombre de déchets que l'on peut désormais y mettre est considérablement plus large que ce qu'on pouvait mettre jusqu'à maintenant. »

Thierry KOVACS : « D'abord, sur une grande partie du territoire, la collecte se fait en point d'apport volontaire et bien évidemment il faut que le ramassage se fasse au rythme du remplissage.

Pour les containers individuels jaunes, ce qui n'est pas le cas d'une grande partie de ce territoire mais concerne quelques communes seulement, on a pu constater que ces containers étaient loin d'être remplis, voir certaines semaines pas sortis, premier élément.

Deuxième élément, il y a des personnes qui malheureusement avaient probablement anticipé cette extension des consignes de tri et qui mettaient déjà dans le container jaune des choses que nous n'acceptons pas et ce qui constituait des refus sur le centre de tri. Donc nous allons voir.

Après il y a un certain nombre de contenants dont on peut réduire le volume si les choses ne rentrent pas dans la poubelle.

A mon avis ce ne serait pas une bonne chose que de multiplier la rotation des camions. On peut envisager l'augmentation du volume des containers puisqu'il y a des bacs de différentes dimensions mais en tout cas la rotation dans un bilan carbone il faut mieux l'éviter. »

Jean TISSOT : « Pour répondre sur le dépliant, tout le monde l'a vu dans l'Agglo Mag et j'en ai également quelques un à votre disposition pour les faire circuler.

Et puis, si le 11 octobre vous faites une animation, qui est d'ailleurs recommandée par exemple sur les marchés ou dans des endroits de passage, l'information va circuler.

Et je compte sur tout le monde pour faire une information par le biais de nos canaux habituels, car vous avez raison, il y a des gens qui ne le savent pas. »

Thierry KOVACS : « Une campagne est programmée avec les réseaux sociaux, avec les panneaux lumineux, les bulletins municipaux et le flyer. Après malheureusement, il y a des personnes qui échappent à tout ça donc là c'est le bouche à oreille entre voisins sur lequel nous comptons. »

Maryline SYLVESTRE : « Des autocollants sont également prévus pour mettre sur les couvercles des poubelles jaunes. »

Thierry KOVACS : « Les autocollants c'est bien, normalement personne ne peut rater l'information. »

Luc Thomas : « Effectivement l'information a été bien faite et nos concitoyens ont un peu anticipé ce tri.

Alors on nous signale effectivement que les containers jaunes dans les campagnes uniquement, pas de problème en milieu urbain, sont un peu petits pour une collecte tous les 15 jours mais que les containers verts se désemplassent, ce qui est normal.

Globalement, sur les hauteurs de ma commune, un ramassage des poubelles vertes et jaunes tous les 15 jours serait suffisant donc à étudier pour moins de rotation. Les gens ne vont pas sortir leurs poubelles tous les 8 jours donc c'est les premiers constats. »

Thierry KOVACS : « Les hauts de la commune sont donc en bacs individuels, je pensais que c'était des points d'apport volontaire.

Il faudra qu'on regarde comment on s'adapte à ces évolutions de volume. »

Thierry KOVACS : « D'autres questions ? interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE de la sélection par l'Eco Organisme CITEO à l'appel à candidatures « pour l'extension des consignes de tri et mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques ».

CONFIRME le 1^{er} octobre 2021 comme date de mise en œuvre effective des nouvelles consignes.

APPROUVE le plan de communication et de sensibilisation d'accompagnement aux nouvelles consignes.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

28. **ENVIRONNEMENT** – Transition énergétique : Sélection d'un opérateur pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur le stade nautique Françoise Clavery-Bouysson à Saint-Romain-en-Gal

Denis PEILLOT : « Lors du Conseil de décembre 2020, il vous a été proposé de lancer une consultation pour retenir un opérateur tiers investisseur qui installera et exploitera les panneaux du stade nautique Françoise Clavery Bouysson à St Romain en Gal, en toiture, pour une surface d'environ 800 m2. Cette démarche est engagée dans la continuité et le même esprit que pour le parking St Germain, l'objectif étant de concrétiser un maximum de projets d'énergie renouvelable, en particulier sur notre patrimoine. La centrale prévue aura une puissance de 106 kWc.

Suite à la consultation, 2 entreprises ont remis une offre (Reservoir Sun et Val Energies). L'offre de Val Energies est meilleure tant sur la réponse technique que le niveau de redevance. Aussi, il vous est proposé d'approuver ce partenariat, et d'autoriser le Président à conclure une autorisation temporaire d'occupation de 25 ans avec Valequi, - filiale de Val Energies qui assurera l'installation et l'exploitation de ce site, moyennant le versement d'une soulte de 17 000 €, versées à l'Agglo à l'issue de la première année du contrat. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le partenariat avec Val Energies et sa filiale Valequi pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur le stade nautique Françoise Clavery-Bouysson à Saint Romain en Gal pour une durée de 25 ans.

FIXE à 17 000 € la soulte qui sera versée à Vienne Condrieu Agglomération par Val Energies / Valequi pour la durée totale de la présente mise à disposition.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération, notamment la convention d'occupation temporaire.

29. TRANSPORT – Avenant à la convention de subvention pour la mise en accessibilité des points d'arrêt entre le Conseil Départemental de l'Isère et Vienne Condrieu Agglomération

Evelyne ZIBOURA : « En tant qu'Autorité Organisatrice des Transports, ViennAgglo avait approuvé en 2015 son Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée des Transports (SD'AP) qui comprend une analyse de actions nécessaires à la mise en accessibilité du service public de transports existant, le calendrier des actions, et les financements nécessaires.

Le Département de l'Isère a décidé d'apporter une aide financière à la mise en œuvre de travaux d'accessibilité engagés par les Autorités Organisatrices de la Mobilité iséroises, sur les points d'arrêts desservis conjointement par les deux autorités. Cette décision s'est concrétisée par la signature d'une convention avec ViennAgglo en juillet 2016.

Aujourd'hui, compte tenu de l'évolution des réseaux de transport public du Département de l'Isère et de Vienne Condrieu Agglomération, la présente délibération vise à actualiser cette convention par la signature d'un avenant qui met à jour la liste des points d'arrêt pouvant faire l'objet de ce financement.

La liste des arrêts concernés est la suivante :

- les Célestes à Vienne dans les 2 sens,
- le trente à Vienne dans les 2 sens,
- la mairie de Pont-Evêque dans un sens,
- la ZA Monplaisir à Pont-Evêque dans les 2 sens,
- l'Isle, lycée/collège, à Vienne dans les 2 sens
- Nicolas Chorier à vienne dans les 2 sens. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le contenu de l'avenant à la convention entre le Département de l'Isère et de Vienne Condrieu Agglomération pour la mise en accessibilité des points d'arrêt desservis conjointement par le réseau de transport public du Département et de Vienne Condrieu Agglomération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer l'avenant à la convention précitée et tous documents afférents à la présente délibération.

30. TRANSPORT – Rapport d'activités 2020 du délégataire des transports urbains rive gauche.

Nicolas HYVERNAT : « Nous sommes invités à prendre acte du rapport annuel du délégataire du réseau de transports L'va Vienne mobilités.

Le rapport d'activités du délégataire de la DSP Rive Gauche est l'avant-dernier de cette DSP qui se terminera le 31/12/2021.

L'année 2020 se singularise par la pandémie de la COVID qui a fortement impacté le fonctionnement du réseau mais aussi sa fréquentation avec deux périodes de confinement dont une avec fermeture des établissements scolaires.

Ce rapport présente notamment les actions menées par le délégataire face à la pandémie pour :

- Informer les usagers (information multicanal sur les modifications du réseau et les informations sur les gestes barrière),

- Informer les personnels de conduite (réunions avec le personnel, notes de services), et les protéger (masques, gants, vitre de protection pour le personnel, désinfection quotidienne, stickers sol, etc.),
- Adapter le fonctionnement du réseau avec des modifications d'horaires à différents moments de l'année.

Les actions marketing habituelles ont été annulées, remplacées par des actions pour informer les clients des changements sur le réseau et des nouvelles normes sanitaires en vigueur.

Les chiffres clés de ce rapport annuel 2020 :

→ La société Vienne Mobilités compte 56,7 salariés ETP dont 1 directrice, 8 agents de maîtrise, 4 employés et 44 conducteurs.

→ Le réseau compte 8 lignes de bus régulières.

1 080 665 voyages ont été effectués sur le réseau l'année dernière

Soit une baisse de 35,4% du nombre de voyages par rapport à 2019

→ 8 lignes de transport à la demande + un service de transport à la demande pour PMR 1,7 personnes en moyenne par trajet.

Cela représente plus de 6 700 voyages effectués - en baisse de 36,7% par rapport à 2019.

→ 24 bus et 4 minibus (propriété de Vienne Condrieu Agglomération) qui ont parcouru 847 083 Km – soit une baisse de 23% ; 100% des bus sont accessibles aux PMR et sont équipés d'un système d'Aide à l'Exploitation et Information voyageurs.

→ Vitesse commerciale moyenne 17,09 Km /h

→ L'indice global qualité du réseau est de 97,2 % soit une progression de + 2,6 points par rapport à 2019. »

Thierry KOVACS : « Merci Nicolas. C'est le dernier rapport de délégataire de la soirée.

Ça me donne l'occasion de rendre hommage à la fois aux agents de notre collectivité pour ce qui est des travaux en régie et les agents de ces sociétés délégataires qui sont restés engagés, investis pour le service public, qu'il s'agisse de l'eau, de l'assainissement, des transports etc...

Dans une période difficile, même inquiétante, les personnes qui descendaient dans les réseaux d'assainissement pouvaient quand même s'interroger, toute comme ceux qui collectaient les ordures ménagères.

Donc la présentation de ce dernier rapport est l'occasion pour nous de leur rendre hommage car les missions de services publics ont été assurées malgré la pandémie, au plus fort de la pandémie, il faut le saluer.

Des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE du rapport d'activité 2020 de la société Vienne Mobilités (Groupe RATV Dev), délégataire du réseau de transport urbain viennois.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

31. VOIRIE ET RESEAUX – Mise en œuvre du Plan de Mobilité : subvention d'équipement à la commune de Jardin

Richard BONNEFOUX : « Un certain nombre d'aménagements de voirie concourent à la mise en œuvre du Plan de Mobilité de l'Agglo (anciennement PDU, plan de déplacement urbain) : aménagement de circulations pour les vélos, les piétons et personnes à mobilité réduite, aménagements de chaussées destinés à limiter la vitesse, mise en accessibilité des arrêts de car, etc...

Lorsque ces opérations sont initiées par les communes, l'Agglo concoure à hauteur de 50 % du reste à charge.

Il vous est proposé d'approuver la participation de l'Agglo sur l'opération conduite par la commune de Jardin, qui consiste en la création d'un trottoir et d'un plateau ralentisseur sur la RD 67a. Ces aménagements sont destinés à améliorer la sécurité des piétons devant le groupe scolaire. Le montant de l'opération est de 14 783 € HT.

La participation de l'Agglo est donc la moitié soit de 7 391 € HT. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le versement à la commune de Jardin d'une subvention d'équipement au titre du Plan de Mobilité pour la création d'un trottoir et d'un plateau ralentisseur devant le groupe scolaire, pour un montant maximum de 7 391 €, ajustés selon les coûts réels à 50 % du reste à charge de la commune. La commune dispose d'un délai de deux ans pour engager les travaux.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer avec la commune tout document afférent à la présente délibération.

32. VOIRIE ET RESEAUX – Mise au gabarit du chemin du Durandal à Vienne

Richard BONNEFOUX : « Le chemin Durandal est situé à l'Est de la Commune de Vienne. Il relie le quartier de Malissol à la RD 41 et permet également la liaison avec le quartier Charlemagne, ce qui en fait un axe stratégique. La fréquentation de cette voie est en constante augmentation ces dernières années, et devrait encore s'accroître avec l'implantation sur ce quartier d'un nouveau groupe scolaire, et à long terme de nouveaux logements, car ce secteur est couvert, dans le PLU, par une Orientation d'Aménagement Programmatique (OAP).

Le dimensionnement de ce chemin est peu compatible avec ces augmentations de flux : son tracé est très étroit, et bordé de constructions. Une intervention lourde est nécessaire, et le percement d'une voie nouvelle a été étudié. Son coût est estimé à environ un million d'euros.

Début juillet 2021, l'Agglomération a été informée, par la voie d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA), de la cession de 3 parcelles ainsi qu'une maison située au droit du rétrécissement du chemin Durandal. Cette cession va être actée prochainement, pour un montant de 400 000 €, montant qui est conforme à l'estimation de France Domaine. Compte tenu de cette information, il a été étudié l'option d'un élargissement de l'assiette de la voie existante, moyennant une préemption des biens en vente. La comparaison avec création d'une voie nouvelle a démontré que le coût du recalibrage de la voie existante, est bien inférieur à la création d'une voie nouvelle.

Fort de ce constat, l'Agglomération a sollicité la Ville de Vienne, afin qu'elle se porte acquéreur de ces biens. En effet, conformément à la définition de l'intérêt communautaire, il revient aux communes d'apporter les emprises foncières nécessaires à l'aménagement de la voirie.

Toutefois, au regard de l'investissement conséquent à consentir par la Commune, permettant la réalisation d'une économie budgétaire globale pour l'Agglomération, il est proposé d'accorder un fonds de concours à la Ville de Vienne à hauteur de 200 000 €, et d'approuver la convention jointe à la présente délibération. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le versement à la Ville de Vienne d'une subvention d'équipement d'un montant de 200 000 € permettant à la Ville de Vienne l'acquisition des parcelles cadastrées AX 122, AX 123, AX 124, et la convention jointe à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tout document afférent à la présente délibération.

33. EQUIPEMENTS SPORTIFS – Demande de subvention pour l'aménagement de terrains de beachvolley à Saint-Romain-en-Gal

Virginie OSTOJIC : « Au regard de l'absence de ce type d'équipement sur le territoire, l'agglomération a décidé de réaliser des terrains de beachvolley sur le complexe sportif de Saint-Romain-en-Gal. Ce nouvel équipement bénéficiera aux associations mais également au public scolaire. Le coût du projet estimé à 100 150 € HT.

La présente délibération vise à solliciter le soutien de la Région et du Département pour le financement de cette opération.

Thierry KOVACS : « Au regard de l'absence et surtout du projet du club de volley de vouloir développer cette activité en plein boom.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la réalisation de quatre terrains de beachvolley à Saint-Romain-en-Gal pour un coût de 100 150 € HT.

SOLLICITE la Région Auvergne Rhône Alpes et le Département de l'Isère pour le financement de cette opération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

34. EQUIPEMENTS SPORTIFS – Refacturation de l'utilisation des Equipements sportifs aux lycées, conventions tripartites avec la Région pour l'année 2021-2022

Virginie OSTOJIC : « Les lycées utilisent des équipements sportifs de l'Agglomération : stade nautique, gymnases (Seyssuel), halle sportive, stade de Saint Romain.

La Région propose une nouvelle convention tripartite Région / Agglomération / Lycées, qui nous permet de délibérer notre barème de refacturation horaire des différents équipements.

En effet, jusqu'à présent, les conventions prévoyaient une refacturation des heures d'utilisation sur la base de tarifs fixés par la Région - tarifs qui n'avaient pas été réactualisés depuis 6 ans.

Nous avons été sollicités fin juin par les établissements. Il nous a semblé compliqué pour les établissements scolaires de mettre en place une augmentation sans une concertation préalable. Aussi il vous est proposé de renouveler la convention pour 1 an sur les tarifs actuels, et d'initier une concertation pour envisager une actualisation régulière sur les années suivantes. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la signature de la convention tripartite proposée par la Région, relative à l'utilisation des équipements sportifs communautaires, avec les établissements scolaires d'enseignement de compétence régionale et la Région Auvergne Rhône Alpes pour la durée de l'année scolaire 2021-2022.

FIXE comme suit le barème de la mise à disposition des équipements sportifs communautaires au profit des établissements scolaires d'enseignement de compétence régionale pour l'année scolaire 2021-2022 :

	<i>1 Heure d'utilisation réelle</i>
Piscine	94 €
Gymnases et halle sportive	14 €
Terrains de sport extérieurs	4,50 €

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer lesdites conventions et tous documents afférents à la présente délibération.

35. RESSOURCES HUMAINES – Tableau des effectifs – actualisation

Claudine PERROT-BERTON : « Cette délibération porte sur l'actualisation du tableau des effectifs suite aux promotions internes validées par la Commission du Centre de Gestion.

Après identification des agents pouvant prétendre à une promotion interne, la commission située au centre de gestion a retenu la proposition de 3 dossiers présentés par l'Agglo, dont le détail est présenté dans le corps de la délibération.

Il convient désormais d'actualiser le tableau des effectifs pour permettre leur nomination sur le nouveau grade, aussi je vous propose d'approuver cette délibération. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

APPROUVE ET MODIFIE comme suit le tableau des effectifs actualisé résultant des changements explicités :

Créations de postes	
Postes A SUPPRIMER	Postes A CREER
1 adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1 agent de maîtrise
1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 agent de maîtrise
1 agent de maîtrise principal	1 technicien

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

36. RESSOURCES HUMAINES – Convention de mise à disposition de personnel entre le Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne et Vienne Condrieu Agglomération

Claudine PERRO-BERTON : « Dans le cadre des travaux d'extension actuellement conduit au stade nautique, le personnel a été réaffecté sur le site d'Eyzin Pinet jusqu'au 30 septembre.

Parallèlement à cela, le syndicat intercommunal sports et loisirs de la Sévenne fait face à un absentéisme élevé dans ses effectifs et a adressé à l'Agglo une demande de mise à disposition de personnel pour permettre l'ouverture de la piscine.

Compte-tenu du besoin d'affectation du personnel pendant la période de travaux et vu le besoin formulé par le syndicat de Villette de Vienne, il est proposé la mise à disposition du personnel suivant :

- 1 chef de bassin
- 3 maitres-nageurs sauveteurs
- 1 agent technique.

La mise à disposition sera établie d'octobre 2021 à janvier 2022, date de réouverture du stade nautique.

Les agents concernés ont été rencontrés dans ce cadre et ont donné leur accord sur le principe de la mise à disposition.

Une convention sera établie, et un titre de recette sur la base du nombre de jours travaillés auprès du syndicat sera émis par l'Agglo.

Je vous propose d'approuver cette délibération. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

AUTORISE la mise à disposition des personnels du stade nautique auprès du SISLS, à savoir :

- 1 chef de bassin
- 3 maitres-nageurs sauveteurs
- 1 agent technique le cas échéant.

APPROUVE les conventions de mises à dispositions individuelles à intervenir dans ce cadre.

APPROUVE les modalités de remboursement de la mise à disposition par le SISLS sur la base du coût réel des agents, en fonction du nombre de jours mis à disposition au cours de la période mentionnée.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

37. ADMINISTRATION GENERALE – Délégation de pouvoirs - Compte rendu de mandat - Information au Conseil Communautaire sur les décisions du Président et la passation de marchés publics

Thierry KOVACS : « Vous pouvez prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir attribuée au président.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE des décisions suivantes :

N°21-26 VIENNE – route de Leveau – chemin de Seigne – lieudit Beauregard. Extension des réseaux de collecte des eaux usées : refacturation des frais de branchement aux riverains

N°21-27 Attribution d'aides économiques exceptionnelles aux commerçants et artisans dans le cadre de la crise sanitaire de la covid-19

N°21-28 Convention d'occupation précaire du bureau n° 6 de la pépinière d'entreprises sise 23 bis rue Denfert Rochereau à Vienne avec la Société LMAE Création

N°21-29 Convention d'occupation précaire du bureau n° 8 de la pépinière 23 bis rue Denfert Rochereau à Vienne avec l'entreprise ALJ PARTNER RH

N°21-30 Signature d'un protocole d'accord transactionnel avec le CAEC Le Moulin de Julien suite au fauchage malencontreux de cultures

N°21-31 Fixation du prix de location du bureau n°8 de la Pépinière d'entreprises sise 23 bis rue Denfert Rochereau à Vienne

N°21-32 Bail précaire de courte durée avec la Société AC2H

N°21-33 Bail précaire de courte durée avec la Société SES EUROPE

N°21-34 Bail précaire de courte durée avec la société AD IMMO

N°21-35 Sortie inventaire tracteur deux BOM et un VL

N°21-36 VIENNE – route du Stade quartier de Malissol – Extension du réseau de collecte des eaux usées : refacturation des frais de branchement aux riverains.

N°21-37 Gémens – convention avec monsieur BON, exploitant agricole, pour l'occupation temporaire des parcelles AX 170 et AX 172 sur la commune d'Estrablin

PREND ACTE des décisions suivantes prises dans le cadre de la passation de marchés publics :

M21-053 : marché conclu avec l'entreprise pour les travaux de modernisation du stade nautique Françoise Clavery-Bouysson à St Romain en Gal - Lot 09 toiles textiles tendues pour un montant de 208 201 € H.T.

M21-058 : marché conclu avec l'entreprise pour les travaux de modernisation du stade nautique Françoise Clavery-Bouysson à St Romain en Gal - Lot 14 bassin inox pour un montant de 375 000 € H.T.

M21-060 : marché conclu avec l'entreprise pour les travaux de modernisation du stade nautique Françoise Clavery-Bouysson à St Romain en Gal - Lot 16 équipement espace bien-être pour un montant de 38 045 € H.T.

M21-061 : marché conclu avec l'entreprise pour les travaux de modernisation du stade nautique Françoise Clavery-Bouysson à St Romain en Gal - Lot 17 signalétique pour un montant de 15 000 € H.T.

M21-068 : marché conclu avec l'entreprise ATELIERS GUEDJ-ALINEA pour l'impression numérique et en sérigraphie sur supports vinyle, plastique, textile, métallique, lot 2 pour un montant 40 000 € H.T. de sur la durée totale du marché (2ans).

M21-069 : marché conclu avec l'entreprise ATELIERS GUEDJ-ALINEA pour l'impression numérique et en sérigraphie sur supports vinyle, plastique, textile, métallique, lot 3 pour un montant de 54 000 € H.T. sur la durée totale du marché (2ans).

M21-070 : marché conclu avec l'entreprise ATELIERS GUEDJ-ALINEA pour l'impression numérique et en sérigraphie sur supports vinyle, plastique, textile, métallique, lot 4 pour un montant de 56 000 € H.T. sur la durée totale du marché (2ans).

M21-071 : marché conclu avec l'entreprise TRADIM pour l'acquisition et maintenance d'un logiciel de gestion des contenants à déchets avec évolutivité facturation pour un montant de 100 000 € H.T. sur la durée totale du marché (soit 4 ans).

M21-072 : marché conclu avec l'entreprise SYNOPTIC pour l'enquête de préfiguration prima air bois pour un montant de 24 968,20 € H.T.

M21-073 : marché conclu avec l'entreprise ROTO IMPRESSION pour l'impression de l'agglomération pour un montant de 210 000 € H.T. maximum sur la durée totale du marché (3 ans).

M21-074 : marché conclu avec l'entreprise AMNYOS pour la réalisation d'une étude en vue de l'élaboration et la rédaction du nouveau protocole d'accord du PLIE pour un montant de 10 020 € H.T.

M21-075 : marché conclu avec l'entreprise SAVOIE LABO pour la mission de contrôles périodiques légionelles pour un montant de 100 000 € H.T. maximum sur la durée totale du marché (3 ans).

M21-076 : marché conclu avec l'entreprise ALTINOVA pour la fourniture et pose de racks à vélo double étage, de casier de remisage et de contrôle d'accès au local à vélo pour un montant de 50 000 € H.T. maximum.

M21-078 : marché conclu avec l'entreprise L&M pour la mission de sensibilisation de proximité et d'accompagnement au changement dans le cadre de l'extension des consignes de tri des emballages pour un montant de maximum 79 000 € H.T.

M21-080 : marché conclu avec l'entreprise COIRO pour la mise à disposition, compaction et transport des bennes de déchets issus des déchetteries – Marché à prix unitaire.

M21-081 : marché conclu avec l'entreprise CAMEROS pour la refonte des sites web de Vienne Condrieu Agglomération pour un montant de 100 000 € H.T. maximum sur la durée totale (soit 4 ans).

M21-082 : marché conclu avec l'entreprise EST OUVRAGES pour les travaux de reconstruction du pont rue gaillard à Septème pour un montant de 195 105 € H.T.

M21-083 : marché conclu avec l'entreprise FREDO pour le projet d'expérimentation d'une flotte de vélos en libre-service pour un montant de 35 895 € H.T.

M21-084 : marché conclu avec l'entreprise INGEROP pour l'étude de faisabilité pour l'aménagement du chemin de l'aérodrome à Reventin-Vaugris pour un montant de 16 750 € H.T.

M21-090 : marché conclu avec le Cabinet d'Avocats Philippe Petit portant convention d'assistance juridique pour un montant de 150 € H.T. (taux horaire).

M20-056AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise GENTY CARRELAGE pour les travaux de réhabilitation de la maison du festival, lot 12 carrelage-faïence pour un montant de 1 528 € H.T.

M20-163AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise DUMAS/ROGER MARTIN pour les travaux d'aménagement du boulevard des alpes à Vienne pour un montant de 15 185,47 € H.T.

M20-053AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise MARTIN G pour les travaux de réhabilitation de la maison du festival, lot 9 menuiseries extérieures pour un montant de 4 571,55 € H.T.

M20-105 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise INGEROP pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la ZA du plateau à Trèves pour un montant de 6 300 € H.T.

M20-047 AVE2 : Avenant conclu avec l'entreprise COREALP pour les travaux de réhabilitation de la maison du festival, lot 3 gros œuvre pour un montant de 46 904,31 € H.T.

M21-009 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise GENEVRAY pour les travaux d'aménagement des bords de Gère : espaces verts et revêtements de sol pour un montant de 5 927,81 € H.T.

M20-118AVE2 : Avenant conclu avec l'entreprise CECOIA pour les travaux d'extension de la crèche des Cèdres à Vienne lot 3 charpente bois pour un montant de 2 941,20 € H.T.

M20-057AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise ORONA pour les travaux de réhabilitation de la maison du festival, lot 13 Ascenseurs pour un montant de 2 750 € H.T.

M21-016 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise ALAGOZ pour les travaux de ravalement de façade pépinière et façonnier, rue D Rochereau, lot 1 façades pour un montant de 950 € H.T.

M20-120AVE2 : Avenant conclu avec l'entreprise CECOIA pour les travaux d'extension de la crèche des Cèdres à Vienne lot 5 menuiserie intérieure bois pour un montant de -1 149,77 € H.T.

M20-124 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise MINODIER pour les travaux d'extension de la crèche des Cèdres à Vienne lot 9 : chauffage-vmc-plomberie pour un montant de 213,30 € H.T.

M20-119 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise MENUISERIE CHAUTANT pour les travaux d'extension de la crèche des Cèdres à Vienne lot 4 : menuiserie extérieures métalliques-occultations-serrurerie pour un montant de 752 € H.T.

M20-125 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise BEAUX pour les travaux d'extension de la crèche des Cèdres à Vienne lot 10 : électricité pour un montant de 173 € H.T.

M18-079 AVE4 : Avenant conclu avec l'entreprise DUMAS pour les travaux d'amélioration de la voirie communautaire, lot 2 : rive gauche nord du Rhône pour un montant inchangé (ajout de nouveaux prix).

M18-080 AVE3 : Avenant conclu avec l'entreprise DUMAS pour les travaux d'amélioration de la voirie communautaire, lot 3 : rive gauche sud du Rhône pour un montant inchangé (ajout de nouveaux prix).

M17-075 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise ASTECH pour la fourniture de containers enterrés pour une indemnité de 19% pour chaque prix unitaire en raison de la flambée du prix de l'acier - Surcoût COVID.

M18-168 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise SMACL pour la prestation d'assurances, lot 2 : responsabilité civile générale pour un montant de 618,79 € H.T. à sinistralité.

M20-056AVE2 : Avenant conclu avec l'entreprise GENTY CARRELAGE pour les travaux de réhabilitation de la maison du festival, lot 12 carrelage-faïence pour un montant inchangé (transfert).

M21-033 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise PHOENIX pour la fourniture et livraison de vêtements de travail, chaussures et EPI, lot 2 : vêtements de protection pour un montant inchangé (ajout de nouveaux prix).

M21-020 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise BOAS pour la mission de MOE pour le remplacement d'un ouvrage de franchissement du baraton, rue château Gaillard à Septème pour un montant de 2 348 € H.T.

M21-021AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise CITIZ pour le service d'autopartage sur le territoire (groupement ADVIVO, Vienne et Vienne Condrieu Agglomération) pour un montant inchangé (ajout de nouveaux prix).

M20-096 AVE2 : Avenant conclu avec l'entreprise MDTP pour la Rive gauche travaux d'extension et réhabilitation sur les réseaux humides pour la période 2020-2024, lot 1 : ville de vienne pour un montant inchangé (prix nouveau).

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Thierry Kovacs : « Je veux vous remercier de votre participation, remercier notre Directeur Général, les directeurs et les agents de notre collectivité pour la bonne organisation de ce conseil, remercier le Manège, en souhaitant que la prochaine fois il y ai un peu de chauffage pour qu'on ait moins froid, et merci enfin à la représentante de la presse à notre conseil.

Merci à vous chers collègues et bonne soirée. »

Fin de séance à 21h00.